



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 132– 29 septembre

Faits saillants

- Hausse des primes maladie de 8,7 % pour 2024
- Approbation de la réforme de l'énergie par le Parlement
- Vente record de devises par la BNS sur le 2^{ème} trimestre

Guerre en Ukraine

Sanctions : Le Conseil fédéral a annoncé la reprise des sanctions adoptées par l'Union européenne le 20 juillet 2023 liées à la livraison de drones iraniens à la Russie. La vente, la fourniture, l'exportation et le transit de composants utilisés dans la construction et la production de drones sont désormais interdits. En outre, des sanctions financières et des restrictions de déplacement ciblées sont prévues à l'encontre de personnes et d'entités liées au soutien du programme de drones iranien.

Macroéconomie

Finances publiques : Le Conseil fédéral a procédé à un léger ajustement du budget 2024 afin de respecter les exigences du mécanisme du frein à l'endettement. En effet, la résiliation par UBS le 11 août dernier du contrat de garantie contre les pertes liant la banque à la Confédération, s'est traduite par l'annulation des recettes afférentes initialement budgétisées (46 M CHF). Cette annulation générerait un déficit de financement structurel de 22 M CHF pour la Confédération. Les modifications proposées par l'exécutif doivent finalement permettre d'atteindre un excédent de financement structurel de 18 M CHF. Le Parlement examinera le budget 2024 au cours de sa session d'hiver (4 au 22 décembre).

Conjoncture : Le baromètre du centre de recherches conjoncturelles, le KOF, demeure pessimiste en septembre et s'établit à 95,9 points, contre une valeur révisée de 96,2 en août. L'affaiblissement du baromètre ces derniers mois (101,6 points en février) confirme ainsi le ralentissement en cours et projeté de l'économie d'ici à la fin de l'année 2023. Ce repli en rythme mensuel résulte de perspectives légèrement dégradées dans l'industrie manufacturière, tandis que les indicateurs du secteur des finances, des assurances et de la construction renvoient à l'inverse des signaux plutôt positifs.

Inflation : Afin de limiter l'inflation importée via l'appréciation du franc, la Banque nationale suisse (BNS) a indiqué poursuivre sa stratégie de ventes de devises étrangères, avec même une intensification au cours du 2^{ème} trimestre, marqué par 40,3 Mds CHF de cessions de dollars, euros et autres monnaies. Il s'agit du montant de vente le plus élevé depuis que la BNS a commencé à publier ses transactions trimestrielles sur le marché des changes en 2020. Les analystes s'attendent néanmoins à ce que la BNS réduise ces ventes dans les mois à venir, considérant la valeur élevée du franc et de l'effet négatif que cela pourrait à terme faire peser sur la croissance.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 28/09	Var. vs 21/09
EUR/CHF	0,9661	-0,1 %
USD/CHF	0,9188	+2,8 %
SMI	10 918	-1,4 %
Taux 10a	1,116 %	+8 pb

Secteur financier

Secteur bancaire/UBS : Le 27 septembre, la Cour de cassation de Paris a indiqué planifier pour le 15 novembre sa décision en délibéré sur le pourvoi formé par UBS à la suite de sa condamnation en appel en décembre 2021 pour blanchiment aggravé de fraude fiscale et démarchage bancaire illégal de clients français entre 2004 et 2012. Pour mémoire, la Cour d'Appel de Paris avait condamné UBS à payer 1,8 Md € d'amendes, se décomposant en un peu plus d'1 Md € de confiscations et 800 M€ au titre des dommages et intérêts à l'Etat français.

Monnaies numériques : La Banque nationale suisse (BNS), conjointement avec ses homologues française et singapourienne ainsi que la Banque des règlements internationaux (BRI) ont testé avec succès l'usage des monnaies numériques de banques centrales (MNBC) pour effectuer sur la blockchain des opérations financières entre plusieurs pays. Dans son communiqué, la BNS a précisé : « La nouvelle génération d'infrastructures de marchés financiers pourrait recourir à de tels protocoles afin de faciliter les paiements transfrontaliers » entre banques, précisant toutefois que les travaux dans ce domaine doivent encore être approfondis.

Secteurs non financiers

Energie : Le Parlement a achevé cette semaine l'examen de la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr, reposant sur des énergies renouvelables (réforme de l'énergie), mettant fin à de longues tractations entre les deux Chambres. Cette réforme de l'énergie fixe des objectifs ambitieux correspondant globalement à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Parmi les nombreuses mesures que le texte contient, le rehaussement de 16 barrages qui devrait permettre d'assurer 2 TWh supplémentaires durant l'hiver, une saison cruciale pour le pays. Afin d'intégrer les installations de production décentralisées et intermittentes (éolien et solaire), l'exécutif souhaitait une ouverture complète du marché de l'électricité, ce à quoi le Parlement a finalement renoncé. Si les 600 gestionnaires des réseaux de distribution conservent leur monopole, des communautés électriques locales pourront néanmoins voir le jour. Celles-ci permettront aux consommateurs finaux, aux producteurs d'électricité issue des énergies renouvelables et aux exploitants de stockage de se regrouper et de gérer librement l'approvisionnement en électricité en leur sein, en recourant au réseau de distribution.

La réforme de l'énergie approuvée par le Parlement, une autre bataille s'ouvre désormais entre les partis avec l'examen de la nouvelle loi sur le CO2. Pour rappel, la précédente révision de cette loi avait été rejetée par le peuple en 2021. Le nouveau projet porté par le Conseil fédéral, qui ne prévoit aucune nouvelle taxe, a été amendé par le Conseil des Etats (= Chambre haute) cette semaine. Selon ce texte, la Suisse devra réaliser environ deux-tiers de la réduction de ses émissions sur son propre sol et le tiers restant à l'étranger. Le texte ne prévoit pas d'alignement de la Suisse sur l'interdiction européenne de ventes de voitures thermiques à partir de 2035. Le Conseil des Etats a par ailleurs rejeté la proposition gouvernementale de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles d'habitation, les entreprises et les parkings publics.

Santé : Le Conseiller fédéral en charge de la santé et Président de la Confédération Alain Berset a annoncé une hausse moyenne des primes d'assurance maladie de 8,7 % en 2024 – la plus forte augmentation depuis 10 ans. Les primes moyennes atteignent ainsi des niveaux records : 427 CHF pour les adultes, 301 CHF pour les jeunes adultes et 112 CHF pour les enfants. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la hausse des coûts de la santé à l'origine de l'inflation des primes est due à une conjonction de facteurs : (i) vieillissement démographique, (ii) coût des nouveaux médicaments et traitements et (iii) augmentation du volume des prestations de santé, le tout dans un contexte inflationniste. De forts effets de rattrapage liés à la pandémie ont entraîné des coûts plus élevés, avec une perte liée aux activités d'assurance de 1,7 Md CHF en 2022, à laquelle s'ajoutent des pertes sur placement de 1,8 Md dues aux tendances négatives sur les marchés des capitaux l'année passée. Cette nouvelle hausse des primes fait également (re)surgir des propositions de réforme du système de santé suisse que le Parlement devrait bientôt discuter, et en premier lieu celle d'une l'introduction d'un système de primes d'assurance-maladie indexées aux revenus.